

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025-048

Séance du 19 MAI 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 11
Qui ont pris part à la délibération	: 18
<u>Date de la Convocation</u>	: 09/05/2025
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 09/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, M. GROSSAT Gilles, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément et Mme SOUZY Eva.

ABSENT : M. JACQUET Alain

POUVOIR :

M. COLLET Baptiste a donné pouvoir à M. Clément PETIT
M. DA COSTA Jean a donné pouvoir à M. Gilles GROSSAT
Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC
Mme GONZALEZ Sindy a donné pouvoir à Eva SOUZY
M. HENRY Christophe a donné pouvoir à M. Frédéric VALLOS
Mme HENRY Marie- Claude a donné pouvoir a donné pouvoir à Mme GAUTIER WILL
M. ROCHE Gilles a donné pouvoir à M. Richard GAY

M. Gilles GROSSAT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du MAPA Aménagement / Sécurisation Chemin du Renard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2020-25 du 09 juin 2022 l'autorisant à préparer et conclure les marchés de travaux inférieurs à 214 000 € HT

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025-009 du 07 janvier 2025 l'autorisant à préparer et à passer le marché de travaux nécessaire aux travaux d'aménagement et de sécurisation prévus chemin du Renard.

Une consultation a été lancée le 28 mars 2025. Des avis ont été publiés le 31 mars 2025 sur le Progrès Edition Ain et Rhône et sur la plateforme des marchés publics de l'Ain. Elle s'est terminée le 25 avril 2025 à 12 heures.

Commission d'Appel d'offre s'est réunie le mardi 06 mai 2025.

Après analyse des offres et passage en Commission d'Appel d'Offres l'entreprise Roger Martin est la mieux disante.

Offre de base :	495 804,44 € HT
Prestation vidéo protection :	37 574,70 € HT
Total HT :	533 379,14 € HT soit 640 054,97 € TTC

Le conseil municipal devra valider le choix de l'entreprise Roger Martin

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

Coût de 533 379,14 € HT soit
ID : 001-210103479-20250519-2025048-DE

S²LOW

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Retient l'entreprise Roger Martin pour un montant de travaux de 640 054,97 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget 2025 et suivant
- Dit qu'un exemplaire du dossier sera transmis à la Préfecture de l'Ain et au Trésorier.

Ainsi fait et délibéré

le 19 mai 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance

Gilles GROSSAT

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is circular and overlaps a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-DIDIER-DE-FORMANS' around the top edge and '*01 (Ain)*' at the bottom. The signature on the right is a long, sweeping stroke.